

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **18 décembre 2019** à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie dont un avis de convocation fût émis le 10 décembre 2019 à tous les membres du conseil municipal et remis en main propre.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Madame Nathalie Pilon, conseillère # 3
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absente :

Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Luc Bibeau, directeur général, secrétaire-trésorier par intérim et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire;

La séance est ouverte à 19 h 45 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Lecture et adoption de l'avis de convocation

Tous les élus présents ont pris connaissance de l'avis de convocation qui a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil dans les délais requis.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Prévost

Il est **résolu** que l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

2019-12-369

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Dépôt, présentation et adoption des prévisions budgétaires 2020 et du programme triennal d'immobilisations ;

Madame Johanne Delage, mairesse, dépose et fait la lecture sommaire des prévisions budgétaires 2020 et du programme triennal d'immobilisations.

CONSIDERANT les dispositions contenues aux articles **954** et **956** du *Code municipal*;

CONSIDERANT QUE le *Conseil* a déterminé les montants affectés à chacune des activités financières;

CONSIDERANT les explications fournis durant les séances de travail;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, appuyée par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** d'adopter les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de La Patrie pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre **2020**. Les prévisions budgétaires comprennent des charges de fonctionnement, des transferts, des activités financières, d'investissement et des revenus pour un montant de 1 421 933 \$.

2019-12-370 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

4. Période de questions sur les prévisions budgétaires 2020 et le programme triennal d'immobilisations ;

Aucune question provenant du public.

5. Avis de motion et présentation du projet de règlement fixant les taux des taxes et tarifications 2020 ;

Madame Chantal Prévost, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement fixant les taux des taxes et tarification 2020.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2019-12-371 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

6. Période des questions ;

Aucune question provenant du public.

7. Fermeture de la séance extraordinaire;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 19 h 50.

2019-12-372 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage,
Mairesse

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Plan triennal des immobilisations			
	2020	2021	2022
Abri-bois	65 000,00 \$		
Salle municipale	75 000,00 \$	75 000,00 \$	
Signalisation nom de rue no. civ	10 000,00 \$		
Éclairage public	8 000,00 \$		
Compteurs d'eau	30 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$
Jeux d'eau		50 000,00 \$	
Sableuse	11 000,00 \$		
Ordinateur	2 000,00 \$		
	201 000,00 \$	155 000,00 \$	30 000,00 \$